



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 4 février 2022

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, le 3 février 2022 à dix-huit heures (18h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Richard Forget, président	André Ibgby, membre
Carl De Montigny, vice-président	Martin Picard, membre
Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier	Michel Bazinet, membre
Frédéric Broué, membre	

Ouverture de la séance

2022-02-01

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-02-02

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2021.

ADOPTÉE

2022-02-03

Nomination nouveaux membres du conseil d'administration – Modification de la résolution 2021-12-115

CONSIDÉRANT QUE

lors de sa séance du 2 décembre 2021, le conseil a adopté la résolution 2021-12-115 nominant les nouveaux membres du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier le substitut de la municipalité de Val-Morin ;

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts modifie la résolution numéro 2021-12-115, adoptée lors de la séance du 2 décembre 2021, comme suit :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme comme membre du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- Monsieur Richard Forget, et monsieur Noël Lanthier comme substitut, pour la municipalité de Lantier;
- Monsieur Francis Corbeil, et monsieur Vincent Delorme pour la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
- Monsieur Frédéric Broué et monsieur André Ibghy comme substitut, pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Monsieur André Ibghy et monsieur Jean-Pierre Charette comme substitut, pour la municipalité de Ivry-sur-le-Lac ;
- Madame Dominique Forget et Monsieur Carl De Montigny comme substitut, pour la municipalité de Val-David;
- Monsieur Michel Bazinet et monsieur Pierre Asselin comme substitut, pour la municipalité de Val-Morin;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-04

Contrat de location d'un camion échelle E-One – Techno Feu

CONSIDÉRANT QUE

le camion échelle de la Régie a subi de lourds dommages lors d'un accident survenu le 18 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE

le camion échelle est nécessaire pour nos opérations et une entente temporaire a été conclue avec le service incendie de Ste-Adèle pour l'utilisation de leurs services ;

CONSIDÉRANT QUE

la compagnie d'assurance autorise et rembourse les frais reliés à la location d'un camion échelle;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer le contrat de location à intervenir entre Techno Feu inc. et la Régie pour un véhicule échelle E-One.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2022-02-05

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 27 janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-06

Comptes à payer au 31 décembre 2021

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 31 décembre 2021, au montant de 101 415.28\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-07

Comptes à payer au 27 janvier 2022

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 27 janvier 2022, au montant de 60 371.97\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-08

Octroi de contrat - Caractérisation environnementale de site phase III - Lot 2 991 203 du cadastre du Québec – DEC Enviro

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution numéro 2021-12-122, le conseil d'administration a octroyé un mandat à DEC Environ pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase II sur le lot 2 991 203 du cadastre du Québec situé sur la route 117 à Val-David;

CONSIDÉRANT QUE

suite aux conclusions de l'évaluation environnementale de site phase II, la réalisation de sondages environnementaux additionnels doit être réalisée sur le site ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- octroi un mandat à DEC Enviro pour réaliser une caractérisation environnementale de site phase III sur le lot 2 991 203 du cadastre du Québec pour un montant de 6 105\$, plus taxes applicables ;
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-09

Commission d'accès à l'information - Mandat aux avocats

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a besoin des services d'avocats pour représenter la Régie devant la Commission d'accès à l'information du Québec, dans le dossier Mathieu Lizotte c. Régie incendie des Monts et Sydney Langdon;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mandate la firme d'avocats « Prévost Fortin D'Aoust », pour défendre les intérêts de la Régie devant la Commission d'accès à l'information du Québec, dans le dossier Mathieu Lizotte c. Régie incendie des Monts et Sydney Langdon.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-10

Démission – Philippe Côté

CONSIDÉRANT QU'

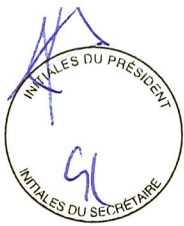
à la suite de son congé sans solde d'une durée de 6 mois, monsieur Philippe Côté a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Philippe Côté, effective le 8 décembre 2021.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2022-02-11

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Démission – Jean-Francois Larouche

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Jean-Francois Larouche a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Jean-Francois Larouche, effective le 26 janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-12

Démission – Frédéric Crépeau

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Frédéric Crépeau a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Frédéric Crépeau, effective le 31 janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-13

Démission – Cihan Kirac

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Cihan Kirac a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Cihan Kirac, effective le 1 février 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2022-02-14

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Demande de congé sans solde – Miguel Côté

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Miguel Côté, pompier éligible, a transmis une demande de congé sans solde d'une durée d'un an ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'une durée d'un an de monsieur Miguel Côté, pompier éligible, soit du 1 février 2022 au 31 janvier 2023 inclusivement.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-15

Fin de période d'entraînement et de familiarisation – Pompiers éligibles

CONSIDÉRANT QUE

la période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés de messieurs Mathieu Leblond et Mathieu Léonard, au poste de Pompier éligible, s'est terminée le 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de Pompier éligible à messieurs Mathieu Leblond et Mathieu Léonard, le tout effectif en date du 1^{er} janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-02-16

Fin de période d'entraînement et de familiarisation – Lieutenant

CONSIDÉRANT QUE

la période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés de monsieur Danick Boudreau, au poste de Lieutenant, s'est terminée le 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de Lieutenant à monsieur Danick Boudreau, le tout effectif en date du 1^{er} janvier 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2022-02-17

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 18h41.

Richard Forget, président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier